BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

Circulaire n.2/2023



Objet : Suspension des Bureaux russe et biélorusse

Paris, le 12/04/2023

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion des 28 et 29 mars derniers, le conseil d'administration du Conseil des Bureaux (COB) a évoqué les sanctions adoptées par l'UE en octobre 2022 à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie.

S'agissant de la **Russie**, sur analyse approfondie des avocats du COB, le Conseil de surveillance est parvenu à la conclusion que le maintien de la qualité de membre du Bureau russe dans l'organisation posait un problème de conformité et pouvait constituer une infraction à ces sanctions.

Aussi, une recommandation a été émise afin que soit suspendue la qualité de membre du Bureau russe au sein du COB et ce, pour une période indéterminée, à compter du 30 juin 2023. Il convient de noter que cette recommandation sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du COB de juin 2023.

S'agissant de la **Biélorussie**, ce même conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale du COB de juin 2023, une recommandation visant à suspendre également la qualité de membre au Bureau biélorusse, pour une durée indéterminée. La date d'effet de la suspension sera décidée lors d'un conseil exceptionnel qui se tiendra le 7 juin 2023, au plus tard.

En effet, le COB a examiné l'organisation du Bureau biélorusse et de ses membres, son fonctionnement et son éventuelle association (directement ou indirectement) avec des personnes morales ou physiques faisant l'objet de sanctions. Il n'a pas été en mesure d'établir, au-delà d'un doute raisonnable, qu'aucun contrôle n'était exercé sur ce Bureau par des entités ou des personnes directement ou indirectement visées par les sanctions.

Pour mémoire, lors de la dernière Assemblée Générale du BCF en juin 2022, il avait été recommandé aux membres de rayer ces deux pays de leurs cartes vertes pour 2023. Il est en conséquence important de noter que si les suspensions sont votées lors de la prochaine Assemblée Générale du COB, les cases des deux pays devront demeurer, mais elles devront être barrées.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre TELLOLI

Des questions ou commentaires, envoyez votre email à entite.support@bcf.asso.fr